



RÉSULTATS DE L'ÉTUDE (SONDAGE WEB) SUR LES PERCEPTIONS ET CONNAISSANCES DES QUÉBÉCOIS SUR LE DON D'ORGANES

Objectifs du sondage Web 2018

- connaître l'opinion des Québécois à l'égard du don d'organes;
- mesurer les connaissances et perceptions des Québécois sur le sujet du don d'organes;
- mesurer la connaissance des mesures à prendre pour faire connaître ses volontés liées au don d'organes;
- mesurer les perceptions à l'égard de la situation du don d'organes au Québec;
- évaluer la notoriété de Transplant;
- contribuer à la réflexion stratégique de Transplant Québec.

Méthodologie et profil des répondants

L'étude (sondage Web) sur les perceptions et connaissances des Québécois sur le don d'organes a été réalisée par la firme Léger. Ce sondage a été effectué auprès de 1 515 Québécois, entre le 2 et le 9 octobre 2018. Les données ont été pondérées selon l'âge (16 ans et plus), le sexe, la région (toutes les régions), la langue maternelle, la scolarité et l'origine ethnique (caucasien ou non) afin d'être représentatives des répondants éligibles. Un échantillon probabiliste de ce nombre de répondants aurait une marge d'erreur de $\pm 2,5 \%$ et ce, 19 fois sur 20.

Opinion à l'égard du don d'organes

- 92 % des Québécois sont favorables au don d'organes.
- 8 % des répondants sont défavorables ou indécis à l'égard du don d'organes. Parmi les motifs exprimés, ces répondants ont principalement dit que c'est en raison de convictions personnelles (43 %), par peur/malaise (33 %) ou par manque de confiance envers les professionnels (20 %).

Connaissance des mythes entourant le don d'organes

- Les répondants connaissent les réponses aux mythes entourant le don d'organes, le taux de bonnes réponses variant entre 72 % et 95 %. Seul le mythe de l'âge a obtenu un faible taux (56 %) de bonnes réponses. Plus de 4 Québécois sur 10 (44 %) croient qu'il existe une limite d'âge pour faire un don d'organes. Il n'y en a pas.
- La quasi-totalité de la population (95 %) sait qu'un seul donneur peut sauver plusieurs vies.
- 9 personnes sur 10 (89 %) savent qu'une personne peut donner un organe de son vivant (le rein est l'organe le plus souvent nommé).
- Les trois quarts des répondants (75 %) savent que l'orientation sexuelle n'empêche pas une personne de devenir donneur d'organes.

Mythes et réalités sondés

- Un seul donneur peut sauver plusieurs vies **VRAI** (95 % des répondants)
- Il est possible de donner un organe de son vivant **VRAI** (89 %)
- Il est possible de procéder aux rites funéraires d'une personne qui a fait don de ses organes à son décès **VRAI** (78 %)
- L'orientation sexuelle d'une personne peut empêcher celle-ci de devenir un donneur à son décès **FAUX** (75 %)
- Des organes peuvent être prélevés lorsque la mort est constatée **VRAI** (74 %)
- L'état de santé d'une personne peut empêcher celle-ci de devenir un donneur à son décès **VRAI** (72 %)
- Il existe une limite d'âge pour faire don de ses organes **FAUX** (56 %)

Connaissance à l'égard de la situation du don d'organes

- 17 % des répondants arrivent à estimer le nombre de personnes en attente d'un don (soit environ 800 personnes) et 26 % des répondants ne sont pas en mesure de se prononcer.
- Près de 9 personnes sur 10 savent que les besoins en dons sont supérieurs à l'offre.
- Les trois quarts des Québécois (77 %) accepteraient de faire don de leurs organes à leur décès et 71% disent connaître les démarches à entreprendre pour faire connaître leur volonté.
- Qu'ils soient favorables ou défavorables au don d'organes, 22 % de tous les répondants disent ne pas connaître les démarches.
- La majorité des répondants au sondage (81 %) surestiment largement le nombre des personnes susceptibles de devenir donneurs potentiels à leur décès.

Mesures prises pour faire connaître sa volonté de faire don d'organes au décès

- 70 % des répondants qui accepteraient de faire don de leurs organes disent avoir entrepris des démarches pour faire connaître leur volonté. Ce sont donc 54 % des Québécois qui indiquent avoir pris des mesures précises. 29 % des répondants qui accepteraient de faire don de leurs organes n'ont pas pris de mesures spécifiques.
- Les deux mesures les plus populaires utilisées sont la signature de l'autocollant de consentement sur la carte d'assurance maladie (88 %) et d'en parler à ses proches (69 %). Les autres mesures adoptées sont principalement l'inscription au registre de la RAMQ (28 %) et au registre de la Chambre des notaires du Québec (10 %)
- Un peu moins du tiers des répondants qui ont pris des mesures pour faire connaître leur volonté de donner leurs organes (31 %) disent ne pas avoir parlé de leurs volontés avec leurs proches. Parmi les principales raisons évoquées, 37 % trouvent que ça ne les concerne pas et 11 % ne savent pas comment s'y prendre.

Notoriété de Transplant Québec

- La notoriété spontanée de l'organisme est de 13 %.
- La notoriété assistée de l'organisme est de 54 %.

Source : Transplant Québec, le 19 février 2019